



Ville de Lardy Règlement du concours « Les Gâteaux du coeur »

ARTICLE 1: OBJET

Le Conseil Municipal des Enfants de Lardy organise un concours intitulé « Les Gâteaux du coeur ».

Ce concours vise à mettre en valeur les talents de pâtisserie des enfants à l'occasion d'une dégustation le samedi 25 novembre 2023 à la salle Simone Veil.

ARTICLE 2: MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux candidats âgés de 7 à 13 ans au plus. Les enfants se présentent sous la responsabilité d'un adulte.

La participation au concours est gratuite.

Les candidats au concours « Les Gâteaux du coeur » doivent fournir l'autorisation complétée et signée par le représentant légal avant le 11 novembre 2023.

ARTICLE 3: INSCRIPTION

Le concours est ouvert à compter du mercredi 11 octobre 2023. A partir de cette date, les bulletins d'inscription seront distribués dans les écoles de Lardy. Le concours est ouvert à toutes les communes, la feuille d'inscription sera également disponible sur le site de la ville.

La feuille d'inscription est à déposer par mail <u>conseil.municipal.des.enfants@ville-lardy.fr</u>, au plus tard le samedi 11 novembre 2023, date limite de retour.

Il ne sera fait aucune dérogation.

ARTICLE 4: LES AUDITIONS ET L'ACCÈS À LA SALLE

La dégustation aura lieu le samedi 25 novembre 2023 à 14h30 à la salle Simone Veil. Ouverture des portes à 14h00.

Afin de ne pas perturber les enfants pendant leur passage, les portes seront fermées dès le début du concours. Le public est donc invité à s'installer entre 14h00 et 14h30. Le nombre de places étant limité, nous nous réservons le droit de refuser l'accès aux spectateurs une fois la salle complète.

Règlement du concours « Love cake »





ARTICLE 5 : JURY ET DÉSIGNATION DES CRITÈRES DU CONCOURS

Le Jury sera composé d'enfants du Conseil Municipal des Enfants de Lardy et d'un professionnel de la pâtisserie.

La notation se fera grâce à une note entre 1 et 10 pour l'aspect au découpage, la décoration de la table et du gâteau, etc. et entre 1 et 10 pour le goût.

En cas d'égalité, le Jury délibèrera pour déterminer le vainqueur. Les décisions finales du Jury seront irrévocables, fermes et définitives. Elles ne pourront entraîner aucune poursuite ou réclamation de quelque nature que ce soit. le Jury est souverain dans sa décision.

ARTICLE 6: DIVERS

Chaque candidat s'engage à suivre l'ensemble des directives relatives à l'organisation du concours. Le non-respect de ces directives par les candidats ainsi que tout comportement incorrect seront susceptibles d'entraîner l'exclusion et la disqualification du candidat.

<u>Du fait de leur participation au concours, les parents autorisent la commune à utiliser</u> <u>l'image, le nom et prénom de leur enfant pour toute communication liée à cet évènement.</u>